



# SAINT CYR REUSSIR ENSEMBLE

Claude GIULIANO & Béatrice AÏELLO



## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2016

Lors de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2016 notre groupe a obtenu la mise en place d'un contrôle de conformité du cahier des charges pour la Concession de la plage artificielle des Lecques - Sous-traités d'exploitation.

En effet il est nécessaire et impératif que la commune exerce les contrôles et veille au respect des engagements pris par les concessionnaires. Cette grille d'évaluation a le mérite d'exister, mais nous paraît très en dessous de ce qu'il est nécessaire de pratiquer.

Pourquoi ce projet de grille ne s'appuie-t-il pas plus sur les différents documents qui ont permis de constituer les dossiers de candidature :

- Cahier des charges commun à l'ensemble des lots ;
- Cahier des prescriptions techniques et architecturales commun à l'ensemble des lots ;
- Règlement de la consultation de délégation de service public pour l'attribution des 8 sous-traités d'exploitation de la plage artificielle des Lecques ;

Voici nos observations et la liste des points de contrôle qui n'apparaissent pas dans la grille d'évaluation :

1. Dans le Règlement de la consultation de délégation de service public pour l'attribution des 8 sous-traités d'exploitation de la plage artificielle des Lecques :  
Surface des lots autorisés : Les lots ont une superficie maximale de 545m<sup>2</sup> dont 390m<sup>2</sup> maxi pour la location de matelas et de 155m<sup>2</sup> maxi pour la restauration, **pourtant deux lots (N°4 & N°8) ont une surface supérieure de 4,37m<sup>2</sup> pour l'un et 5,30m<sup>2</sup> pour l'autre, surface des dalles ?**  
Capacité économique et financières : **Pas de contrôle sur les chiffres avancés ?**  
Types d'activités autorisées : Restauration légère/buvette/vente de boissons, viennoiseries, glaces – **Pas de contrôle (la vente de boissons alcoolisées est interdite licence 4)**
2. Cahier des charges commun à l'ensemble des lots :  
Article 1 – Services à la clientèle : **Pas de contrôle sur le respect des règles d'accessibilité ?**  
Article 2 – Qualité de service  
Obtention de la marque « Qualité Tourisme » **Pas de contrôle sur l'obtention ou pas de cet agrément renouvelable tous les 3 ans?**  
Article 3 - Participation à la vie Locale : **Pas de contrôle sur l'engagement de son établissement ?**  
Article 4 – Exploitation du service : **Pas de contrôle sur le rangement chaque soir du matériel, la plage doit être inaccessible au public ?**  
Sécurité de la baignade **Pas de contrôle sur le matériel, le plastique est proscrit pour les tables et les chaises ?**  
Affichage lié à l'exploitation **Présence d'au moins une personne titulaire du BNSSA, en fonction des plages d'ouverture une rotation de deux personnes est indispensable pour assurer la sécurité de la baignade ?**  
**L'affichage du permis d'exploitation est obligatoire, pas de contrôle ?**  
**Les tarifs qui sont pratiqués sont très différents des tarifs annoncés dans les dossiers de candidature ?**  
**Pas de contrôle des horaires de fermeture des établissements ?**  
Article 5 – Dispositions spécifiques à l'activité de restauration de plage : **Pas de contrôle sur le Respect des normes légales et réglementaires liées à l'activité de restauration ?**  
Article 7 – Obligations générales relatives au personnel employé : **Pas de contrôle sur l'engagement du respect des textes légaux et réglementaires en vigueur, dont l'accessibilité des lieux de travail ? (la commission d'accessibilité contrôle que la zone accessible au public)**
3. Cahier des prescriptions techniques et architecturales commun à l'ensemble des lots  
Article 1 – Prescriptions Architecturales **Permis non délivrés à ce jour ?**  
**Pas de contrôle sur la Conformité des installations par rapport aux permis déposés ??**

Chaque candidat a établi un projet et il a été retenu en fonction de ses propositions, à ce jour nous pouvons observer de nombreuses divergences dans la réalité de l'exploitation des lots, (exemple : proposition de garde d'enfants, animations pour les enfants, etc...).

*Nous souhaitons à toutes et à tous, aux enfants et à leurs parents  
un excellent été et de très bonnes vacances*



*Claude & Béatrice*